Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260320-2026CM03_DEL10-DE

DELIBERATION N°10-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 26
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Lundi 16 mars 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°10 : Création des commissions municipales

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	Abs		Sylvain HARDY
Mme	**Roseline MONNERIE**	X		
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260320-2026CM03_DEL10-DE

	Secrétaire de séance : **Monsieur Lenny Ruffault**

10-2026 CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire précise aux membres du conseil municipal que l'article L 2121-22 du CGCT stipule : *« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».*

Monsieur Le Maire propose donc de créer les commissions permanentes suivantes :

COMMISSIONS	**MEMBRES MANDAT 2026**
Sport et équipements sportifs	Jean Marc PELLEN Anthony LECLERE Pascal POIRIER Richard FEVRIER Julien GAUDIN Aurélie DORNIC Régine DARSOULANT
Culture, affaires scolaires, enfance et jeunesse	Jean Marc PELLEN Doriane DUCLOS Roseline MONNERIE Jeanne ALLAIN Anne-Sophie PETIOT Angélique BEAULIEU Thomas JOUANGUY Isabelle CERNEAUX
Aménagement, urbanisme, agriculture	Jean-Marc PELLEN Sylvain HARDY Julien GAUDIN Lenny RUFFAUT Gaëlle MALHAIRE Béatrice VANNIER Jeanne ALLAIN Sylvie PRETOT-TILLMANN
Cadre de vie, vie locale et tranquillité publique	Jean-Marc PELLEN Béatrice VANNIER Pascal POIRIER Sylvain HARDY Anthony LECLERE Chloé LUSSOT Régis JAMBOIS
Environnement et développement durable	Jean-Marc PELLEN Gaëlle MALHAIRE Richard FEVRIER

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260320-2026CM03_DEL10-DE

	Angélique BEAULIEU Lenny RUFFAUT Jean-Alfred LEBLANC Julien GAUDIN Sylvie PRETOT-TILLMANN
Affaires sociales et santé	Jean-Marc PELLEN Jérémie DELAUNAY Laurence LIZE Thomas JOUANGUY Sylvain HARDY Isabelle CERNEAUX
Budget, moyens généraux, richesses humaines	Jean-Marc PELLEN Thomas JOUANGUY Didier LEHUGER Marie-Françoise DARTAIS Jean-Alfred LEBLANC Anthony LECLERE Nicolas CAMO
Démocratie et communication	Jean-Marc PELLEN Aurélie DORNIC Chloé LUSSOT Anne-Sophie PETIOT Jérémie DELAUNAY Angélique BEAULIEU Régis JAMBOIS
Commerces, artisanat et économie	Jean-Marc PELLEN Thomas JOUANGUY Jérémie DELAUNAY Doriane DUCLOS Marie-Françoise DARTAIS Aurélie DORNIC Régine DARSOULANT

De plus, l'Article L2143-2 stipule que *: « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales ».*

Il sera proposé de procéder à la création des commissions extra-municipales ultérieurement.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer les commissions permanentes municipales précédemment citées.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260320-2026CM03_DEL10-DE

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière